



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur deux demandes de permis de construire situées sur les communes de FERRALS LES CORBIERES au lieu dit « Ribairal » et LEZIGNAN CORBIERES au lieu dit « Cabanon de Bories » en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance projetée à 2,2 Mwc sollicitée par la société « URBASOLAR ».

Par arrêté préfectoral du 5 mars 2018 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 26 mars 2018 au vendredi 27 avril 2018 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Richard CONNES, architecte DPLG en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre d'absence d'observations de l'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier dans les Mairies de FERRALS LES CORBIERES et LEZIGNAN CORBIERES, sièges de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > [Le photovoltaïque](#),

- gratuitement sur un poste informatique, à la Préfecture de l'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de FERRALS LES CORBIERES et LEZIGNAN CORBIERES.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'Enquête :

- par voie postale aux l'adresses suivantes :

- à la **Mairie de Ferrals-les-Corbières – 25 rue de la Robine – 11200 FERRALS LES CORBIERES – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,**

- à la Mairie de Lézignan-Corbières – Cours de la République – 11200 LEZIGNAN CORBIERES – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-photovoltaique-ferrals-lezignan@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'Etat susmentionné.

Les communes concernées sont : Ferrals-les-Corbières, siège de l'enquête, Lézignan-Corbières, siège de l'enquête, Boutenac, Thézan-des-Corbières, Fabrezan, Fontcouverte, Conilhac-Corbières, Escalles, Tourouzelle, Argens-Minervois, Roubia, Canet-d'Aude, Cruscades, Luc-sur-Orbieu,

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux jours et heures et lieux suivants :

- le lundi 26 mars 2018 de 09 heures à 12 heures à la mairie de Ferrals-les-Corbières,
- le lundi 09 avril 2018 de 08 heures 30 à 12 heures à la mairie de Lézignan-Corbières,
- le lundi 16 avril 2018 de 09 heures à 12 heures à la mairie de Ferrals-les-Corbières,
- le vendredi 27 avril 2018 de 13 heures 30 à 17 heures 30 à la mairie de Lézignan-Corbières.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de FERRALS LES CORBIERES et LEZIGNAN CORBIERES ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : [http://www.aude.gouv.fr/rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Le photovoltaïque](http://www.aude.gouv.fr/rubrique/Accueil%20>%20Politiques%20publiques%20>%20Environnement%20>%20Plans%20et%20projets%20d'am%C3%A9nagement%20susceptibles%20d'impacter%20l'environnement%20>%20Les%20enqu%C3%AAtes%20publiques%20et%20consultations%20du%20public%20/%20dossiers%20complets%20(hors%20ICPE)%20>%20Le%20photovolta%C3%AFque).

La personne responsable du projet est Madame Stéphanie ANDRIEU – 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

contact : Mme Pauline FERESIN – chargé d'affaires centrales au sol – 15 chemin de la Crabe – 31300 TOULOUSE – Tél. : 04 67 64 46 44 - @ : feresin.pauline@urbasolar.com – www.urbasolar.com.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire,

Sylvie ESPUGNA.